

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 10

Artikel: L'épilogue de l'affaire Dreyfuss
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pays. L'année 1919 connaît à nouveau quelques troubles qui sont également réprimés par l'armée. Au cours de ces événements tragiques, 3793 officiers, sous-officiers et soldats seront morts pour avoir défendu le pays contre la dictature rouge !

La révolte abattue, restent les comptes à régler. Le procès intenté à Grimm et à ses complices a lieu devant le tribunal de la 3^e division. Grimm est condamné à 6 mois de prison, ainsi que les dénommés Platten et Schneider ; Nobs s'en tire avec 4 semaines ; tous les autres sont acquittés¹.

En consacrant ici quelques pages aux « Troubles révolutionnaires en Suisse, de 1916 à 1919 » nous avons voulu non seulement évoquer la magnifique attitude de nos troupes au cours de cette sombre période de notre histoire, mais encore rendre un juste hommage à la mémoire du général Ulrich Wille qui, dans l'exercice de son commandement, s'est acquis des droits à la reconnaissance du peuple suisse.

(A suivre)

Colonel-brig. R. MASSON

L'épilogue de l'affaire Dreyfus

SON ASPECT MILITAIRE

Il n'existe pas dans l'époque contemporaine une affaire dite d'espionnage qui ait eu un tel retentissement que celle universellement connue par le nom du capitaine Dreyfus. Aucune non plus qui n'ait soulevé de telles passions, dressé l'un contre l'autre deux camps de l'opinion publique et

¹ Par la suite, Grimm s'embourgeoise sérieusement, devient directeur des services industriels de la ville de Berne, puis administrateur des chemins de fer « Berne-Lötschberg » et demeure naturellement conseiller national. Quant au camarade Nobs, il sera conseiller fédéral et, en août 1945, figure obligatoirement au nombre des magistrats qui remercieront le général Guisan d'avoir préservé le pays d'une agression étrangère et « maintenu l'ordre à l'intérieur » !

provoqué des remous politiques comparables. C'est surtout sous cet aspect-là qu'elle est connue et que son souvenir a été ravivé par de très nombreuses publications.

Mais son fondement militaire est demeuré pour ainsi dire insoupçonné. A sa base il y avait un secret militaire, qui est devenu un secret d'Etat ; à l'époque le nombre de personnes le détenant fut infime. Il aurait pu être révélé après le premier conflit mondial, sa conservation n'ayant plus d'objet. Il ne le fut que partiellement. Les initiés, en général officiers d'état-major, restaient dans la tradition « muette ». Néanmoins certains milieux restreints connaissaient le fond des choses depuis plusieurs dizaines d'années. En outre, après le premier conflit mondial, il y eut intention évidente de ne pas réveiller l'affaire. D'ailleurs plusieurs acteurs du drame vivaient encore. Puis vint le second conflit mondial. Il faut pour le moins deux générations pour qu'une telle affaire entre dans l'Histoire.

Son étude sur le plan strictement militaire peut tendre à deux buts : apporter quelque lumière sur le fonctionnement des services de renseignements, dont la renommée est surtout faite de littérature ; et donner un exemple, devenu malheureusement tragique, de la conservation absolue du secret militaire.

Il existe actuellement trois ouvrages, dont deux récents, qui permettent, chacun à un titre différent, de faire le point de cette étrange affaire devenue fortuitement un drame national :

- *Les canons de la victoire*. Colonel ALVIN et Commandant ANDRÉ. Préface du Maréchal JOFFRE. (Editions Charles-Lavauzelle, 1923).

Cet ouvrage, rédigé par deux artilleurs spécialistes des questions de leur arme, alors prépondérantes, des essais, fabrications, etc., constitue un exposé essentiel de l'état de l'artillerie française à la fin du siècle passé et au début du siècle présent. Les auteurs ont dévoilé certains aspects

de la lutte sourde que se faisaient la France et l'Allemagne de l'époque dans ce domaine.

— *Journal de l'Affaire Dreyfus*, de Maurice PALÉOLOGUE, (Librairie PLON en 1955).

Ce diplomate, à l'époque haut fonctionnaire au Quai d'Orsay, fut le dernier survivant du drame, qu'il avait suivi avec un intérêt soutenu. Il est sans doute un des très rares contemporains de l'affaire ayant compris que les deux points de vue communément opposés étaient faux. Il a saisi qu'il existait un « coupable », qu'il nomme « X ». Mais ignorant le fondement militaire de l'affaire, il laisse entendre qu'il s'agissait du général Mercier, ministre de la guerre.

— *D'Esterhazy à Dreyfus*. H. GISCARD D'ESTAING. (Librairie PLON, 1960).

Ce livre, donc le plus récent, a l'immense mérite de donner à cette affaire extraordinaire son sens exact. Il expose la thèse — fondement militaire de l'affaire jamais dévoilé à l'époque et noyé en outre sous le déchaînement des passions partisanes — qui peut être admise maintenant au vu de l'examen rigoureux des faits. Il est vrai qu'il y aura toujours quelqu'un pour le contester par simple parti-pris antimilitaire ou antimilitariste. L'auteur de ce livre a très vraisemblablement eu connaissance de la thèse en question accréditée dans des milieux restreints. Il n'a pas moins le grand mérite d'en avoir vérifié tous les faits, et aucun ne le réfute. Il donne également l'impression de ne pas ignorer les services de renseignements français, ni même leurs méthodes et leur fonctionnement. En outre il apparaît encore que cet auteur a accompli lui-même une carrière d'officier.

Le présent exposé ne sera en définitive qu'un résumé de l'ouvrage cité auquel il n'y a rien à retoucher. Mais la difficulté consistera à tenter de faire ressortir les grands traits d'un ensemble de faits inextricables à première vue et

demandant de longs développements. Pour éclairer d'emblée le problème, il y a lieu d'indiquer qu'il n'y a pas eu de « coupables », ni de traîtres ; pas plus Esterhazy que Dreyfus, ou que d'autres. Mais combien de méprises, de faux pas, d'opinions erronées, de prises de positions tranchées et d'événements extrêmement mouvants. Il n'y a qu'un seul fait, primordial, qui fut rigoureusement constant : la conservation du secret militaire.

* * *

Le début de l'affaire Dreyfus remonte à 1894. Celle-ci ne fut occasionnée à l'origine que par un fait fortuit surgissant d'une situation se prolongeant elle-même depuis plusieurs années. L'époque se situe à mi-chemin entre la guerre de 1870 et celle de 1914. Si les contemporains l'ignoraient, ils n'en voyaient pas moins poindre un nouveau conflit, la France et l'Allemagne étant restées inexorablement hostiles et chacune de ces puissances s'efforçant d'acquérir une nette supériorité en armements. On croit communément que c'est une étincelle qui met le feu aux poudres, tandis que c'est presque toujours dans le monde moderne la conscience d'un surclassement en matériel militaire qui incite tel pays à entrer en guerre.

La guerre de 1870 avait vu la supériorité de l'Allemagne en armement du fantassin, le fusil à tir rapide et à grande vitesse initiale. La compétition va passer après le conflit aux matériels d'artillerie, auxquels on cherchera à apporter les mêmes perfectionnements. Les pièces d'artillerie à cette époque, guère très lointaine, ne comportaient aucun système de freinage du recul. Celui-ci agissait pleinement et projetait la pièce vers l'arrière. Il fallait par une manœuvre de force la remettre en position, ainsi que refaire le pointage après chaque coup, d'où son tir fort lent. Le premier perfectionnement, datant d'avant 1890, consistait en une bêche d'ancre au sol. Mais il était incomplet, car il fallait en même temps que seul le tube puisse glisser vers l'arrière, le recul

devant s'effectuer de toute façon. D'où l'idée d'un freinage dont le dispositif fût également à même de remettre le tube à sa position initiale.

Les essais furent entrepris sur un obusier, le 120 court, qui était équipé du système Bacquet, du nom de son inventeur, un commandant d'artillerie. Et ce matériel fut adopté en 1890 avant que les essais fussent terminés, fait insolite. On se trouve là à la source même de l'affaire. En fait le système Bacquet ne donnait pas satisfaction. Il était hydro-pneumatique et présentait des imperfections, notamment quant au système de pointage particulier à réaliser en conformité de cette innovation. Mais un autre système oléo-pneumatique, utilisant de l'huile minérale, était à l'étude, portant le nom de Sainte-Claire Deville. Or, à la même époque, on savait que ce nouveau projet serait couronné de succès. Il donnera naissance au canon de campagne de 75 mm., beaucoup plus léger que tous ses prédecesseurs et d'un tir beaucoup plus rapide.

Or l'idée surgit de continuer ostensiblement les essais sur le 120, même des fabrications devant servir de paravent au futur 75. Le récit du colonel Alvin donne des détails pittoresques sur quelques mises en scène faites dans certains polygones, où l'on n'ignorait pas la présence d'espions, dont les activités furent fort mal contenues par un service de surveillance facticement très rigoureux. Le tout fut facilité par le fait que le système Bacquet avait été vendu à des agents allemands par un traître — le seul de l'affaire et antérieurement à celle-ci — du nom de Boutonnet. Mais cela pouvait être à double tranchant au cas où dans le camp adverse une étude sérieuse de ce système en relevait les insuffisances. Cependant en l'occurrence il s'agissait de persuader que tous les essais continuaient sur le 120. Par contre ceux du 75 étaient poursuivis ailleurs dans le secret le plus absolu ; les pièces étaient et furent toujours construites par parties détachées dans des ateliers différents.

Avant de poursuivre, il faut noter que les consignes

rigoureuses du secret furent maintenues jusqu'à la guerre. Même les cours d'artillerie ne mentionnaient jamais le terme oléo-pneumatique ; des confusions étaient intentionnellement suscitées. Les conférences à l'Ecole de Guerre conservaient les mêmes impropriétés de termes. Et dans les corps d'artillerie des consignes draconiennes furent imposées pour empêcher la connaissance des parties essentielles du système en question, surtout les dispositifs assurant l'écoulement de l'huile, qui comprimait de l'air, dont la détente assurait la remise en place du tube.

Ce stratagème dit de doublage, pour la protection du secret du 75, eut pour auteur le général Deloye, directeur de l'artillerie au Ministère de la Guerre. Il en conduisit l'exécution jusqu'à sa réussite. Son chef hiérarchique était le général Mercier qui, de 1885 jusqu'en 1893, avec une interruption de deux ans, occupa le poste très important de directeur des Services administratifs du Ministère, ainsi la cheville ouvrière de ce vaste appareil. Il quitta ces fonctions pour devenir Ministre de la Guerre et le resta trois ans sous deux ministères successifs. Sa compétence en matière d'artillerie, la grande question du jour, et l'autorité qu'il avait acquise dans les milieux gouvernementaux, lui avaient valu une estime indiscutée.

Le général Mercier fut un des seuls, ou peut-être le seul, à connaître les projets du général Deloye, qui étaient également les siens. Tous deux ont opéré conjointement avec une rare maîtrise, d'autant plus remarquable qu'une fatalité invraisemblable vint constamment contrecarrer leur action, qui aurait dû normalement, demeurant dans l'ombre, n'avoir aucune répercussion.

Pendant que le général Deloye poursuivait son entreprise de protection du 75 sous le paravent du 120, mais cela dans le cadre des expériences en polygone, le général Mercier, devenu ministre, entreprend une même action sur un autre plan, selon le principe qu'il faut faire parvenir à l'adversaire, dans de tels cas, des renseignements qui aient l'air de « se

recouper ». Il place des hommes à lui, choisis pour leurs qualités, notamment au Service de renseignements. Dans sa sphère ministérielle il parvient à maintenir coûte que coûte l'exécution de son œuvre occulte avec une froide inflexibilité, qui le fera très mal juger par le diplomate Paléologue. Mais lorsqu'il quittera le Ministère et que les partisans de Dreyfus mèneront une campagne acharnée, toute la lourde charge de la conservation du secret du 75 reposera uniquement sur le général Deloye.

* * *

Comme il est quasiment impossible de suivre les méandres de cette sinistre histoire, il faudra encore se borner à ne mentionner que les faits principaux. Le Ministre eut naturellement recours au Service de renseignements, ou à des hommes à lui, soit de l'Armée, soit dans ce qu'on appelle aujourd'hui les « avenues du pouvoir », mais chacun agissait comme il est de coutume, isolément et actionné par des personnes interposées, ces dernières n'étant que d'un nombre excessivement restreint. Et le Service de renseignements lui-même est toujours subdivisé en deux sections principales ; d'une part la recherche du renseignement ; et de l'autre, le contre-espionnage. Celles-ci peuvent parfaitement s'ignorer dans leur activité, comme c'est d'ailleurs parfois le cas dans la Police. N'a-t-on pas vu, il n'y a guère longtemps, « deux polices », chacune à la poursuite de la même bande de malfaiteurs et chacune convaincue d'avoir trouvé sa trace, en venir entre elles à un extravagant combat nocturne dans un quartier extérieur d'une ville de l'Est ?...

En fait, toutes proportions gardées, c'est à peu près ce qui s'est produit dans l'affaire Dreyfus. En voici les faits, sous une forme très résumée, d'ailleurs insuffisante pour en saisir les mille imbrications ; de plus, certains faits demeurent encore inexpliqués.

A l'origine se trouve un personnage curieux et très discuté, le commandant Esterhazy, d'origine hongroise,

devenu officier français durant la guerre de 1870 et qui dès lors a appartenu quelque temps à un service de renseignements. Il se trouvait en garnison à Paris dans un corps de troupes d'infanterie. Ce fut lui qui engagea avec une tranquille assurance des relations avec l'attaché militaire allemand en personne, le lt-colonel von Schwarzkoppen. Il lui fit remettre le fameux « bordereau », qui a fait couler tant d'encre. Mais celui-ci, par un concours de circonstances jamais tiré au clair, ne parvint pas à son destinataire, tandis que les pièces qu'il mentionnait lui furent remises.

Dans sa forme le bordereau se présente d'une manière rudimentaire, français pauvre, et ne pouvait être ni celui d'un technicien, ni d'un officier d'état-major ; de plus il y apparaît des germanismes dans la calligraphie. Mais au point de vue de son contenu, on y trouve énumérées les questions les plus importantes de l'époque : couverture selon le nouveau plan en préparation ; formations d'artillerie ; Madagascar ; manuel d'artillerie ; et le frein « hydraulique » du 120. Toujours le 120. Aucun des documents en question ne pouvait provenir du commandant Esterhazy, qui n'appartenait pas à l'état-major et ne traitait pas de tels problèmes. D'ailleurs, au début, les services allemands ont eu des doutes sur la valeur de cet « agent ». Peut-être eurent-ils l'impression qu'il s'agissait d'une « provocation ». Mais l'importance des documents semble les avoir convaincus.

Si l'on considère ce bordereau dans son ensemble, on voit qu'il fut constitué de manière à y « noyer » le 120, toutes les autres pièces tendant à affirmer la valeur de l'informateur, ses relations et ses possibilités d'accès dans les hautes sphères. En général de tels documents sont en partie véridiques, mais ils « fourchent » sur certains points, pour amener des conclusions demi-fausses ou fausses. C'est un travail de connasseurs. Dans le cas présent il fallait faire admettre la véracité des essais sur le 120. On a laissé naturellement le soin à l'informateur de « présenter la marchandise », sous bordereau ou de vive voix. Et ce fut sous l'effet de pareils

documents que les relations Esterhazy-Schwarzkoppen s'établirent. Le premier renouvela imperturbablement ses visites même en plein déroulement de l'affaire. Le contact ne fut rompu qu'au moment où le général Mercier ne fut plus ministre. Esterhazy eut, lui aussi, un procès. Il s'en sortit indemne. Il fit état d'une pièce libératrice, qui permit toutes sortes de suppositions mais pas la vraie. En tout cas les juges militaires ne furent pas rigoureux...

Cependant le fameux bordereau, subtilisé par enchantement, parvint au contre-espionnage qui entretenait à l'ambassade allemande une surveillance efficace, en l'occurrence grâce à une femme de ménage, qui s'appropriait le contenu des corbeilles à papier. Cela s'appelait, dans le service français, la « voie ordinaire ». Mais là davantage de personnes en avaient connaissance et le rapprochement avec l'entreprise de « doublage » ultra-secrète fut réalisé tardivement. La chose s'ébruita quelque peu à l'intérieur du ministère. Elle fut même débattue en Conseil des ministres. Le seul qui aurait pu arrêter l'affaire était le général Mercier, qui opina froidement pour la décision d'enquête et de poursuites. Eût-il fait le contraire que c'était indirectement enlever toute leur valeur aux sujets proposés à l'adversaire, d'autant plus que, par la force des choses, le nombre de personnes au courant de la « fuite » ne pouvait qu'augmenter. Lâcher les rênes à l'enquête sous-entendait que ces mêmes sujets, et particulièrement le 120, recelaient un grand intérêt. Et subsidiairement cela confirmait auprès de l'adversaire, qui n'aurait pas manqué d'en avoir quelques échos, la valeur même de l'informateur. Il y avait là, certes, un cycle infernal, qui fit commettre par la suite plusieurs impairs.

Ainsi l'enquête alla son train et ne fut pas longue à circonscrire le milieu restreint où devait se trouver le « traître ». Or, il y avait à l'état-major de l'armée un officier stagiaire nouvellement breveté d'état-major (Ecole de guerre). Celui-ci n'y avait éveillé aucune sympathie. Et son écriture, par une fatalité extraordinaire, ressemblait étrangement

à celle du bordereau. Le malheureux fut chargé de tous les péchés d'Israël.

Mais là s'ouvre la partie publique de l'Affaire avec tout son cortège de passions soulevées, de camps s'entredéchirant, de répercussions politiques qui secouèrent la France, sans que personne sût que ces luttes se faisaient somme toute dans le vide. Cet aspect de l'affaire devrait pouvoir ne pas être disjoint, car il aura cristallisé l'opinion nationale mais, en contre-partie, alimenté l'éternelle opposition contre tout ce qui est le pouvoir. Il s'ensuivit une « mêlée indécente et burlesque » pour reprendre l'expression de M. Giscard d'Estaing.

* * *

Cependant le vrai épilogue de l'affaire Dreyfus-Esterhazy relève, on ne saurait trop le répéter, du domaine militaire et particulièrement de l'artillerie. Durant les dernières années du siècle passé, malgré la furieuse agitation qui régnait, le canon d'artillerie de campagne de 75 à frein oléo-pneumatique était définitivement mis au point, tout en étant maintenu dans le secret le plus rigoureux, si bien que l'invention de son frein demeurera, comme la fiction en avait été imposée, communément connue sous la simple appellation d'hydraulique.

Les Allemands avaient entrepris des recherches dans une voie similaire, mais se heurtèrent aux mêmes difficultés qu'était parvenu à vaincre Sainte-Claire Deville. Cependant ils avaient hâte de doter leur armée d'une artillerie de campagne plus légère. Finalement ils furent rassurés par les expérimentations françaises sur le 120, qui paraissaient bien, et pour cause, ne pas aboutir à des résultats concrets, malgré l'acharnement — factice — que mettaient les techniciens français à les poursuivre. Ils se décidèrent donc pour leur propre pièce d'artillerie, le 96/C de 77 mm. qui à ce moment ne possédait pas de frein. En 1904 seulement, il fut équipé d'un simple frein hydraulique et d'un récupéra-

teur à ressorts, qui n'en faisaient encore qu'une pièce à tir relativement lent. Le chiffre 96 est le millésime de ce matériel et indique donc l'année de sa mise en service. Des crédits importants avaient été demandés au Reichstag pour en lancer la fabrication en grande série, ce qui prend toujours quelques années.

Si, à ce moment-là, ils avaient eu le moindre soupçon de la prochaine introduction dans l'armée française d'une pièce comportant une innovation remarquable, ils eussent sans aucun doute ajourné les fabrications, bien qu'ayant obtenu les crédits nécessaires, et remis à l'œuvre aussi bien leur service de renseignements que leurs techniciens. Mais lorsque de telles fabrications sont lancées, il devient alors matériellement impossible d'y surseoir. Or c'est là qu'était le noeud de toute l'affaire.

Du côté français il fut également procédé dans le secret au lancement des fabrications. Les dotations dans les corps de troupes s'échelonnèrent de 1900 à 1903, sans que le secret de la pièce en fût dévoilé et sans même que l'on sût qu'il y avait un secret — ce qui est une condition indispensable. Les performances de cette nouvelle artillerie dans les polygones n'en furent pas moins connues. Les Allemands en furent stupéfaits et ne se doutèrent pas encore avoir été l'objet d'un doublage, à preuve les « mémoires » de certains personnages mêlés à l'Affaire qui, elle, n'en continuait pas moins, en tout cas jusqu'en 1906, date de la réhabilitation de Dreyfus.

Il est à noter qu'à ce moment-là, la rigueur du procureur et des juges militaires fut notablement atténuée. Néanmoins, jusqu'à la fin, l'ancien condamné fera figure de victime. Bien qu'il retrouvât tous ses droits, il fut mis à la retraite comme capitaine et nommé commandant de réserve. Il semble qu'on ait voulu réparer une erreur dans la mesure où c'était possible, tout en laissant planer un doute, qui visait toujours à maintenir le prétendu sérieux des essais concernant le 120.

La bataille secrète du 75 était donc gagnée sans que personne sût même qu'elle avait été engagée. Elle le sera encore d'une autre manière. A la même époque, lorsque les Allemands furent conscients de l'infériorité de leur 77, dont toute l'artillerie de campagne était dotée, ils étudièrent en hâte une artillerie lourde de campagne, comprenant des calibres de 105 et 150 mm. dont les portées supérieures devaient compenser la faiblesse de leur artillerie légère. Mais les pièces lourdes ne comportaient pas de frein oléopneumatique. Sinon le nouveau 75 se fût trouvé à son tour gravement surclassé. Sans refaire l'Histoire, il suffit de songer au redressement français de 1914.

* * *

En définitive, il semble que l'on puisse retenir de tout ce qui précède, la preuve étant maintenant établie de la justesse de la thèse exposée, les points ci-après, qui se situent sur deux plans différents. Sur celui que l'on peut appeler moral, il apparaît de toute évidence qu'il n'y a pas eu de « coupables », ni ceux incriminés, ni aucun autre. Des deux inculpés, l'un était entièrement innocent et a d'ailleurs été réhabilité, quoiqu'un doute ait subsisté ; l'autre était positivement en « service commandé », ce que tout confirme : la poursuite de son activité, son assurance imperturbable et les puissants appuis ayant joué en sa faveur. Mais il y eut deux meneurs de jeu implacables, deux généraux chargés d'une lourde responsabilité, qui sont parvenus à leur but avec une extraordinaire ténacité, évitant plusieurs fois la catastrophe qu'aurait été la divulgation du secret du 75. Là on passe sur le plan militaire.

Celui-ci demeure certes du plus haut intérêt, bien que l'affaire soit déjà lointaine. On y voit cette activité occulte d'un service de renseignements, faite de quelques démarches, mais dont les péripéties furent excessivement nombreuses. Il y apparaît cette discordance entre deux services parallèles, qui, du fait de la nature de leur travail, peut se produire

maintes fois ; puis l'activité des services de l'adversaire, soupçonneux comme il se doit, mais finalement gagnés par un doublage très bien fait, s'opérant à la faveur d'une agitation qui s'était follement développée, et malgré celle-ci.

Mais par-dessus tout, il y a lieu de mettre en relief, non seulement les nécessités impérieuses, inexorables, d'un secret à conserver, mais encore la réussite, dans le cas présent, de la préservation d'un secret durant une vingtaine d'années, allant de l'élaboration d'une arme jusqu'à son utilisation sur les champs de bataille, bien que ce fût au prix d'une terrible « mêlée » et d'une fatale injustice.

J. PERRET-GENTIL

L'idée préconçue et son influence sur la conduite des opérations

I. INTRODUCTION

André Maurois raconte que, dans les années qui précédèrent la première guerre mondiale, eurent lieu, en France, des manœuvres qui opposèrent, à un parti rouge, un parti bleu commandé par le colonel Pétain. Le futur défenseur de Verdun y domina nettement son adversaire. Lors de la critique finale, le général directeur de l'exercice confronta les deux chefs de parti qui durent exposer leurs réflexions et les décisions qu'ils avaient été amenés à prendre. Le premier à parler fut l'adversaire de Pétain ; le général l'écouta attentivement, puis conclut :

— Eh bien, mon ami, votre cas est clair : vous avez été